

La Ville de Bordeaux dévoile la version 2 du Label Bâtiment Frugal Bordelais

En mai 2021, la Ville a pris l'initiative de créer le Label Bâtiment Frugal Bordelais qui a ouvert à Bordeaux dans le secteur de la construction la voie de la frugalité, à l'opposé des visions technicistes gourmandes en ressources¹.

Cet outil conçu spécifiquement pour le territoire bordelais propose un cadre vertueux dont les professionnels et les particuliers peuvent s'emparer pour les projets de construction de plus de 10 logements, les projets tertiaires ou tous autres projets, afin de répondre à la fois au bien-être des habitants et aux enjeux écologiques et notamment climatiques.

D'un côté, le confort comme le budget énergie des ménages dépend en grande partie de la qualité écologique de la construction.

De l'autre, du point de vue climatique, le secteur du bâtiment représente en France 23% des émissions de gaz à effet de serre².

Depuis 2021, le label s'organise autour de 3 enjeux clefs :

- « Faire mieux avec moins »,
- « Bienveillance avec le territoire »,
- « Adaptation au contexte de demain ».

Conçu dès sa genèse avec les professionnels du bâtiment, le label a été récompensé par le 1^{er} prix « logement » décerné à la Ville de Bordeaux lors du forum Zéro carbone le 8 décembre 2022.

Après 2 ans et demi de vie de la version 1 du label, nous relevons que :

- 61 projets ont été analysés dans le cadre du label depuis son lancement
- De nombreux projets ont rempli plusieurs ambitions du label sans pour autant, à ce stade, atteindre le seuil minimal
- Les permis déposés ont évolué sous l'effet du label : augmentation de la part de logement traversants ou multi-orientés, agrandissement des espaces extérieurs, progression des espaces évolutifs et flexibles...

Forte de ce premier constat, après la mise en vigueur en 2022 de la RE 2020 et à la veille de l'opposabilité de la 11^{ème} modification du PLUi, la Ville de Bordeaux a travaillé conjointement ces derniers mois avec les professionnels de la construction sur la version 2 du label, pensé dès le début comme un document vivant.

¹ voir le [manifeste pour un urbanisme des projets frugaux](#)

² source : [ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires](#)

Cette version 2 du Label Bâtiment Frugal Bordelais maintient le même niveau d'exigence qualitative et apporte des améliorations pour :

- Simplifier le label
- Assouplir ou préciser certaines ambitions
- Accompagner les porteurs de projet dès le début de leur conception

Un label unique

Tout d'abord, la version 2 n'apporte plus de distinction entre un « référentiel » logement et un « référentiel » tertiaire. Le label est unique et prend en compte deux profils (au lieu de trois initialement) :

- Profil 1 : les particuliers seuls
- Profil 2 : les professionnels maîtres d'ouvrage ou les particuliers accompagnés par des architectes ou bureaux d'étude.

16 ambitions pré requises + 6 au choix pour obtenir le label

La version 1 du label imposait d'atteindre au minimum 22 ambitions fixes obligatoires pour l'obtenir.

La version 2 prévoit demande de remplir 22 ambitions dont 16 obligatoires et 6 au choix parmi les 26 restantes.

20 des 42 ambitions ont été ajustées.

En fonction du nombre d'ambitions atteintes, les projets labélisés peuvent obtenir de 1 à 4 feuilles (au lieu de 1 à 3) pour mieux valoriser les efforts réalisés par les opérateurs.

Plus d'une centaine de professionnels réunis ce lundi 11 mars

Pour rendre publique la version 2 du label, deux rendez-vous se déroulaient à l'hôtel de ville de Bordeaux.

Introduit par Pierre Hurmic, maire de Bordeaux, le premier temps a été dédié aux acteurs de l'aménagement (architectes, paysagistes, bureaux d'études, promoteurs, bailleurs, aménageurs, etc.) avec une présentation technique de la version 2 du label.

Le second temps, ouvert à tous, a pris la forme d'un débat avec des experts sur le thème : « Frugalité et low-tech dans la construction et l'aménagement, quels besoins pour davantage réemployer et transformer le déjà là ? » avec comme intervenants Mathilde Billet (Odeys), Tiphaine Berthomé (Cancan), Clémence de Selva (Selva & maugin architectes) et Philippe Madec (apm).

Service presse et relations publiques

Nicolas Corne – 06 20 33 00 15 / 05 56 10 21 71

Salomé Hubert-Cassant – 06 59 67 42 61 / 05 56 10 21 42

presse@mairie-bordeaux.fr - 05 56 10 20 46 - twitter.com/bordeauxpresse - bordeaux.fr

